# 

* Date : 14-01-2019
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2019801226
* Auteur :

Justice de paix du premier canton de Liège
Désignation
Suite à la requête déposée le 26 novembre 2018, par ordonnance du 27 décembre 2018, le juge de paix du premier canton de Liège a prononcé des mesures de protection des biens à l'égard de Madame Léonilde CONCEICAO LOUREIRO, née à Leca Palmeira (Portugal) le 10 mars 1929, registre national numéro 29031020825, domiciliée à 4020 Liège, rue des Marêts 180, en application de la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine.
Cette personne est désormais incapable d'accomplir les actes en rapport avec ses biens visés à l'article 492/1, 2, al.3, 13° et 15° du Code civil, et incapable sauf représentation par son administrateur, d'accomplir tous les autres actes en rapport avec ses biens visés à l'article 491/1, 2, al.3, 1° à 12°, 14°, et 14/1°, 16° et 17° du Code civil.
Elle est en outre incapable de poser tous autres actes juridiques relatifs aux biens, à l'exception de la gestion de l'argent de poche mis à sa disposition par son administrateur.
Monsieur Nicolau LOUREIRO COVAS, domicilié à 4671 Blegny, Chemin du Bois 17, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Minadeo Silvana